

Ecole de musique de Doudeville

Projet d'établissement 2026-2030



Table des matières

I – Introduction	4
II - Présentation et analyse de l'existant.....	7
1) Etat des lieux	7
2) Diagnostic.....	11
III - Perspectives.....	14
1) Fondements.....	14
2) Actions et stratégies de mises en œuvre et d'évaluation.....	15
IV - Conclusions	18

I – Introduction

Doudeville : capitale du lin

L'école de musique de Doudeville est un service municipal de cette commune rurale de 2.400 habitants, située au cœur du Pays de Caux.

Son titre de « capitale du lin » vient des assemblées générales de liniculteurs qui avaient lieu à Doudeville autrefois. La commune était à l'époque la seule des environs à posséder une halle aux toiles - construite en 1780, aujourd'hui hôtel de ville - assez grande pour pouvoir accueillir les liniculteurs du département et les courtiers belges, jusqu'en 1970.

Pour faire vivre cette tradition, la fête du lin est organisée à Doudeville au mois de juin depuis 25 ans.

Doudeville : ville de patrimoine

Jusqu'au XIX^{ème} siècle, de nombreux tisserands étaient installés à Doudeville et aux environs, et plusieurs maisons de maîtres rappellent la prospérité économique de l'époque. Les autres éléments remarquables du patrimoine sont le château de Galleville (XVII^{ème} s.) et l'église Notre-Dame de l'Assomption (XVI^{ème} s.).

Doudeville aujourd'hui

La commune emploie actuellement 51 agents, pour 38 ETP dans ses différents services municipaux : état civil, urbanisme, centre communal d'action social, carrefour du lin-communication, centre de loisirs, police municipale, chenil, services techniques, et bien sûr école de musique.

Plusieurs établissements scolaires sont présents à Doudeville : l'école maternelle Raymond Mensire, l'école primaire Joseph Breton, fréquentée autrefois par l'artiste Bourvil, l'école primaire Sainte Marie, et le collège André Raimbourg.

L'orchestre d'harmonie « La Renaissance » participe activement à la vie culturelle locale (commémorations, concerts, fêtes).

Le « Carrefour du lin » est un espace municipal qui accueille des expositions et des manifestations thématiques liées au lin.

35 associations sont présentes sur la commune :

- « Doudeville-Accueil » qui comporte une dizaine de sections artistiques ou culturelles.
- « Doudeville en fête » organise chaque année le 15 août la fête patronale (2 jours de défilés, concours de chars fleuris, concerts, feu d'artifice) qui attire plus de 2 000 personnes.

- l'association pour la protection du patrimoine de Doudeville mène des actions de sensibilisation à la culture locale (cauchoise) et de découverte de la commune.

Doudeville bénéficie également de nombreuses associations sportives et culturelles, d'une bibliothèque, d'un centre de loisirs, d'une crèche, d'un centre social, d'un pôle médical, et d'un centre éducatif fermé pour adolescentes, et de nombreux commerces.

L'école de musique

Créée en 1988 par Rémi Delettre puis fermée en 2019 après le départ de son directeur, l'école de musique a été réouverte en 2023 pour répondre aux souhaits des habitants : des cours de musique étaient demandés, d'une part par des parents pour leurs enfants (enquête réalisée avec l'aide de la DRAC auprès de la population), et d'autre part par des membres de l'orchestre d'harmonie « La Renaissance ».

On peut noter la proximité de 3 autres établissements d'enseignement artistique, situés à moins de 15 km sur ce territoire rural, à Yvetot, Yerville, et Saint Valery-en-Caux.

Statut

L'école de musique de Doudeville n'est pas un établissement classé par le ministère de la culture, car elle ne peut réunir les critères nécessaires (nombre d'élèves, pérennisation des emplois, diversité et quantité des enseignements délivrés...). De ce fait elle n'a pas l'obligation de se conformer aux textes cadres de l'enseignement artistique spécialisé.

Néanmoins le présent projet d'établissement se réfère largement aux documents suivants, et les respecte autant que possible :

- *Le schéma national d'orientation pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre* – Ministère de la culture, 2023.

- *La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, théâtre* – Ministère de la culture et de la communication, 2001.

- *La charte pour l'éducation artistique et culturelle* – Haut Conseil pour l'éducation artistique et culturelle, 2018.

- *La déclaration de Fribourg sur les droits culturels* – Groupe de Fribourg (Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'université de Fribourg, Suisse, 2007.

- *Le manifeste de l'association Conservatoires de France* – 2022.

Enfin, l'école de musique de Doudeville étant subventionnée par le Département de Seine-maritime-76, elle s'efforce également de suivre les recommandations de son « *schéma des enseignements artistiques et des pratiques amateurs 2024-2029* ».

Missions

L'école de musique s'est fixé plusieurs objectifs inspirés de ces textes :

- rendre accessible au plus grand nombre l'enseignement artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre d'artistes.
- faire de l'enseignement artistique un vecteur d'éducation.
- inclure cet enseignement dans la démarche d'appropriation culturelle de chaque élève.
- être force de proposition pour la programmation de concerts, spectacles, et autres événements culturels à destination des habitants et pour le rayonnement de la Commune.
- mutualiser les moyens et les énergies avec les autres partenaires culturels au travers d'actions pédagogiques et de projets de diffusion.
- évaluer régulièrement son action pédagogique et culturelle.

II- Présentation et analyse de l'existant

1) Etat des lieux

Population

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	2 568	100,0	2 517	100,0	2 460	100,0
0 à 14 ans	476	18,5	455	18,1	444	18,1
15 à 29 ans	444	17,3	450	17,9	390	15,9
30 à 44 ans	437	17,0	410	16,3	465	18,9
45 à 59 ans	532	20,7	521	20,7	464	18,8
60 à 74 ans	378	14,7	407	16,2	479	19,5
75 ans ou plus	301	11,7	274	10,9	218	8,9

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Le recensement de l'INSEE en 2021 a dénombré 2 460 Doudevillais. Ce chiffre est stable (variation positive jusqu'en 2010, en légère baisse depuis : - 0,4%).

En 2021, 23% de la population avait moins de 20 ans, et 20% a plus de 65 ans.

Le taux de chômage est de 10%.

449 Doudevillais sont scolarisés (93% des 2-17 ans) et 49 sont étudiants (27% des 18-24 ans).

299 enfants sont scolarisés en primaire à Doudeville, et 396 au collège ce qui représente au total 695 enfants entre 6 et 15 ans.

L'école de musique aujourd'hui

En 2025, parmi les 66 élèves de l'école de musique, 17 sont adultes (26%), 44 sont de sexe féminin (proportion plus importante qu'ailleurs, 66%), et le plus jeune a 3 ans.

25 élèves sont Doudevillais (38%), et les autres proviennent des communes environnantes (à 45 km pour la plus éloignée). L'école de musique de Doudeville a signé le contrat d'engagement républicain pour la non-discrimination et l'inclusion de tous les publics.

Premier Cycle	54
Deuxième Cycle	7
Troisième Cycle	2
Hors cycle (éveil musical / pratique collective seule / cursus « adultes » sans évaluation	3
Nombres d'élèves si l'établissement ne fonctionne pas par cycles	0
TOTAL	66

Activités pédagogiques :

Les disciplines enseignées sont l'accordéon, la batterie, le chant, la clarinette, la flûte traversière, la guitare, le piano, la percussion, le saxophone, le solfège, le trombone, la trompette, le violon et la formation musicale. Des cours d'éveil musical et un atelier chanson complètent cette offre.

Effectifs par instruments	
Accordéon	7
Atelier chanson	4
Chant	1
Clarinette	4
Eveil musical	4
Flûte traversière	5
Guitare	7
Percussion-batterie	8
Piano	9
Saxophone	5
Trombone	5
Trompette	3
Violon	8

Pratiques artistiques :

Toutes les disciplines sont enseignées essentiellement en ensembles (pédagogie globalisée : un unique temps de cours hebdomadaire est partagé entre répétition d'ensemble, pratique instrumentale individualisée, et formation musicale).

Les élèves jouent en concert plusieurs fois par an dès leur première année de formation, la plupart du temps en ensemble.

Diffusion :

Comme d'autres acteurs locaux, l'école de musique de Doudeville propose sur son territoire une programmation artistique originale, de qualité, basée sur la découverte d'esthétiques et de cultures variées.

Les élèves, les parents et le public sont au contact permanent des professeurs de l'école de musique de Doudeville, qui peut organiser la venue d'artistes extérieurs pour compléter et enrichir ces relations.

La salle d'honneur de la mairie facilite l'organisation de concerts (160 places + petite scène)

Ressources :

Ecole de Musique de Doudeville : budget 2024 au 31/12/2024					
Dépenses				Recettes	
Fonctionnement	heures	taux		Commune	52 272,00 €
salaires 8 professeurs h/sem	33	1930 eu/h/an	63 690,00 €	Subventions	
frais déplacement	300	distx2x0,29x36	6 264,00 €		
h sup. scolaires x j / x profs	0	37/h	- €	Dpt 1 = soutien+"rural"	5 740,00 €
projet centre loisirs 7sé./2profs	14	37/h	518,00 €	Dpt 2 = Gamelan (2025)	0,00 €
h sup concert profs 4h/ 6profs	24	37/h	888,00 €	Communes	0,00 €
projet Gamelan + profs 8h/4 profs	0	37/h	- €	Com Com CCPCDY	0,00 €
h sup manutention 4h/1 prof	4	37/h	148,00 €	Inscriptions 23/24(+pass)	15 012,00 €
h sup intervenant gestion stress	0	37/h	- €	Récupération TVA	0,00 €
Entretien instruments			- €		
matériel de bureau			- €	locations	1 256,00 €
abonnement musescore			- €		
Achat accessoires instruments			- €		
divers			- €		
Sacem, SNEAM...			- €		
total fonctionnement			71 508,00 €		
Investissement	(TVA récupérable)			part FONCT commune	49 500,00 €
Achat instruments			1 150,00 €	61 élèves au 31/12/24	
matériel sonorisation-éclairage			1 622,00 €	reste à charge élève/an	811,47 €
total investissement			2 772,00 €	coût réel élève/an	1 217,70 €
total dépenses			74 280,00 €		
				total recettes	74 280,00 €

Le budget de l'école de musique de Doudeville est essentiellement supporté par la commune (67% du budget global). Une convention a été proposée en janvier 2024 aux communes environnantes, et Fultot a accepté de conventionner pour participer au financement de l'école de musique, au prorata du nombre d'élèves de cette communes inscrits (une élève en 2024-25).

Les autres subventions perçues par la commune pour l'école de musique proviennent du département.

Une tarification sociale a été mise en place en septembre 2024, avec 4 tranches de quotient familial CAF (de moins de 500 euros à plus de 1500 euros). Les habitants de Doudeville ou des communes conventionnées bénéficient d'un tarif préférentiel :

	Doudeville et communes conventionnées	Hors Doudeville
Eveil musical	60 à 120 euros	100 à 160 euros
Cours ensemble	100 à 190 euros	200 à 350 euros
Cours individuel	250 à 400 euros	420 à 600 euros

Locaux :

Pour la période 2023-2025, les locaux de l'école de musique sont en cours de rénovation. En attendant, les cours ont lieu à l'école primaire J. Breton.

Matériel :

Le parc instrumental s'étoffe au fur et à mesure des besoins et du développement de l'école, mais reste pour le moment peu fourni.

Personnel :

- 9 agents (professeurs de musique) travaillent à l'école de musique de Doudeville pour un total de 32h hebdomadaires, en contrats à durée déterminée.
- Le directeur est un professeur chargé de direction.
- Il n'y a pas de secrétaire ou d'autre personnel administratif dédié, mais certaines tâches sont assurées par les services municipaux correspondants : communication (20h), transport de matériel (20h), paie (4h), facturation (4h), règlement (2h), entretien (inclus école primaire actuellement).
- En 2025, la commune n'a pas de référent pour les violences sexistes et sexuelles.

Partenariats :

L'école de musique de Doudeville est à l'initiative de plusieurs partenariats depuis septembre 2023 :

- avec les établissements d'enseignement artistiques voisins : prêt de matériel, projets pédagogiques ou de diffusion communs (convention de prêt pour 3 trompettes, prêt de matériel de sonorisation, projet de stage de flûte traversière).
- avec les établissements scolaires : découvertes d'instruments, accompagnement de spectacles avec les écoles primaires ou le collège (en moyenne 2 journées annuelles par établissement, fête de la musique, kermesse).

- avec le centre de loisirs : ateliers de découverte d'instruments (chaque année 6 séances de pratique + restitution, spectacle de fin de vacances d'été).
- avec l'orchestre « La Renaissance » pour des projets artistiques (participation au concert de fin d'année en 2024, fête de la musique en 2025), des coopérations matérielles ou humaines (location d'instruments manquants aux nouveaux élèves, plusieurs musiciens de l'orchestres inscrits à l'école de musique). Un partenariat financier existe pour les membres de La Renaissance (tarif réduit de 25% sur une inscription à l'école de musique).
- avec l'association « Doudeville en fête » qui organise les événements festifs de la commune (recherche de fanfares pour le 15 août).
- avec l'association « Doudeville-accueil » pour des projets mêlant la musique à d'autres activités.
- avec le « Carrefour du lin » (présence d'un piano à queue), pour l'organisation de concerts (guitares, bois en 2024) ou autres projets (inauguration de la fête du lin en 2025).
- avec tous les lieux pouvant accueillir des concerts sous diverses formes, ou ayant des projets coopératifs incluant le domaine artistique et musical.

Réseaux :

L'école de musique de Doudeville est membre de l'« ADCEM-Normandie » (association des directeurs de conservatoires et écoles de musiques) et de l'association « Conservatoires de France ». Elle sollicite régulièrement le Centre De Gestion 76 ou la DRAC pour obtenir conseils et avis, ainsi que le CNFPT pour le volet formation.

Pour la partie communication, les infos et événements sont relayés régulièrement sur le site internet et la page Facebook de la commune.

2) Diagnostic

Activités pédagogiques :

L'éventail des disciplines enseignées est organisé pour répondre à la demande des usagers. L'école de musique de Doudeville doit continuellement s'adapter pour accueillir de nouveaux élèves et pouvoir les fidéliser. Dans ce contexte la rencontre de nouveaux publics est un objectif essentiel.

Le violon est actuellement le seul instrument de la famille des cordes frottées enseigné à l'école de musique, ce qui ne permet pas d'aborder la totalité du répertoire de cet instrument (musique de chambre en trio, quatuor à cordes, orchestre à cordes).

L'association de l'Harmonie la Renaissance cherche à recruter des instrumentistes à vent et des percussionnistes. Pour pouvoir soutenir cet objectif, il manque à l'école de musique des cours de basson, hautbois, cor, tuba. L'orchestre d'harmonie est un objectif pédagogiquement intéressant qui motive les élèves des instruments concernés.

Quelques autres demandes d'usagers n'ont pu être satisfaites faute de recrutement possible, par exemple pour le basson ou la harpe.

Enfin les arts visuels, le cirque, la danse, le théâtre, ne sont pas proposés aux usagers.

Pratiques artistiques :

La particularité de la pédagogie globalisée nécessite un travail de réappropriation des moyens de mise en œuvre des objectifs fixés par le conseil pédagogique, qui fonctionne actuellement de manière informelle. Les 9 enseignants effectuant chacun très peu d'heures sur place (3h30 en moyenne), il est difficile de les solliciter pour cette mission.

Le système des ensembles qui jouent régulièrement en concert porte ses fruits d'un point de vue artistique (les élèves ont de bons réflexes d'écoute et sont à l'aise sur scène), mais soulève parfois quelques interrogations (progression technique et suivi individualisé des élèves).

Les familles d'usagers semblent satisfaites de ce fonctionnement : elles apprécient de ne devoir faire qu'un seul trajet par semaine, et de voir les élèves monter rapidement sur scène.

Diffusion :

Pour le moment les concerts de l'école de musique n'ont presque jamais fait l'objet de publicité externe : d'une part tous les élèves et leurs parents étaient regroupés pour ces restitutions et la salle utilisée ne permettait pas d'accueillir un public extérieur supplémentaire ; d'autre part le niveau de la majorité des élèves (débutants en 2023-2024) n'aurait peut-être pas permis de mettre suffisamment en valeur les élèves et l'école de musique auprès du public.

Certains projets artistiques plus originaux (par exemple un atelier et concert de Gamelan balinais) ont rencontré un vif succès auprès du public.

Ressources :

Doudeville est une petite commune, et le budget de l'école de musique est parfois restreint.

Pour rappel 62% des usagers viennent de communes extérieures, et le tarif différencié qui leur est appliqué représente entre 25 et 45% du coût restant à la charge de la commune de Doudeville. Celle-ci ne pourra sans doute pas faire face au coût de l'école de musique à long terme, surtout si le nombre d'élèves continue d'augmenter.

Locaux :

L'utilisation des locaux de l'école primaire J Breton a révélé plusieurs problèmes :

- L'acoustique des salles mises à disposition est parfois inadaptée (trop de résonnances et trop de perturbations sonores entre les salles)
- Le nombre de salles est insuffisant
- Le chauffage ne fonctionne pas dans certaines salles aux heures d'utilisation (qui sont différentes des horaires de l'école primaire)
- Du matériel risque de s'abîmer, entreposé dans un local de stockage qui a un problème d'humidité.
- Les horaires de l'école primaire ne sont pas entièrement compatibles avec ceux de l'école de musique (pas de cours possible avant 17h).
- Il n'y a pas d'accès PMR (et matériel) dans certaines salles à cause d'escaliers.
- Il manque aussi un local d'accueil des parents, des élèves, des enseignants.

Cette expérience permet de repérer des points d'attention à prendre en compte pour la rénovation du bâtiment de l'école de musique :

- Traitements acoustiques et phoniques des salles.
- Nombre de salles suffisant par rapport au nombre de professeurs envisagé, avec locaux de stockage, salles de travail, bureau, espace d'accueil.
- Chauffage (température et taux d'humidité) adaptés au stockage d'instruments sensibles (pianos).
- Largeurs et seuils des portes à adapter au passage de fauteuils et d'instruments de grande taille (percussions).

Matériel :

Le fonctionnement du parc instrumental « en flux tendu » rend difficile l'accueil de nouveaux élèves (peu d'instruments disponibles d'avance), laisse peu de marge en cas de problème technique (révisions, réparations), et complique l'ouverture de nouvelles classes.

Cela empêche aussi certains élèves de découvrir entièrement leur instrument (instruments de percussions manquants, pianos numériques alors que des pianos droits sont disponibles dans les locaux de l'ancienne école de musique, initiation à l'alto impossible pour les violonistes, tailles d'instruments parfois inadaptées pour les jeunes flûtistes et violonistes).

Personnel :

Les ressources humaines sont aussi impactées par les restrictions budgétaires.

Les recrutements sont difficiles, car d'une part la commune est éloignée des grandes villes (Rouen à 45 km, Le Havre à 65 km) et d'autre part le nombre d'heures proposé est faible pour chaque poste (développement limité par le budget et les horaires contraints). Les professeurs doivent souvent partager leur temps de travail entre plusieurs collectivités.

Le faible taux horaire de la rémunération dans l'enseignement artistique de la fonction publique territoriale freine également l'attrait pour ce type de poste.

Il arrive souvent que des élèves ne puissent être accueillis, faute d'horaires disponibles.

Certaines tâches administratives (accueil, secrétariat), techniques (entretien et transport de matériel) ou pédagogiques (enseignement, coordination) sont assurées par le directeur.

Partenariats :

Tous les partenariats nécessitent d'être consolidés et développés, car la musique occupe une place importante dans la culture doudevillaise, et plusieurs manifestations existantes pourraient être soutenues par l'école pour leur partie musicale.

L'école de musique n'a pas encore travaillé avec le centre communal d'action sociale, la bibliothèque ou le centre de détention pour adolescentes.

De nouveaux lieux de concerts sont à découvrir, au vu de la richesse du patrimoine architectural de la commune.

Réseaux :

L'école de musique de Doudeville s'intègre progressivement au réseau local des établissements d'enseignement artistique : la communication pourrait être plus fluide pour faciliter davantage le fonctionnement matériel et la mise en place de projets.

L'école de musique de Doudeville n'a pas de réseau social dédié, ce qui manquera probablement pour communiquer sur les différents événements et projets à venir

III- Perspectives

1) Fondements

Extrait du règlement intérieur :

« *Les missions [de l'école de musique] sont :*

- *l'enseignement et l'expérimentation pédagogique*
- *la création et la diffusion de spectacles*

- la promotion de la musique devant un large public, en particulier les plus jeunes
- la participation à la vie culturelle de la commune et des environs [...]

Un conseil d'établissement composé de représentants des élèves, des professeurs, des parents, d'élus de la commune, de personnalités extérieures (associations, établissements scolaires, organismes partenaires, services municipaux...) et du directeur, se réunit au moins une fois par an. Ce conseil a un rôle consultatif et peut donner un avis sur le fonctionnement général de l'école de musique : organisation, locaux, budget, modifications du règlement intérieur, etc. Il participe à la rédaction du projet d'établissement. »

Suite à sa première séance le 17 mai 2025, le conseil d'établissement peut maintenant fonctionner de manière régulière, pour partager ses réflexions et contribuer au bon développement de l'école de musique. Il se réunit une fois par an mais peut être davantage sollicité en fonction des besoins.

Une évaluation annuelle des actions (nombre, qualité, progression), de leurs effets sur la population (fréquentation, retours réseaux), et de leurs effets sur l'école de musique (effectifs, qualité, progression) sera menée pour d'éventuels ajustements aux objectifs du projet d'établissement.

Une commission culturelle composée d'élus municipaux se réunira régulièrement pour valider ou refuser les propositions du conseil d'établissement ou du directeur de l'école de musique.

2) Actions et stratégies de mises en œuvre et d'évaluation

Activités pédagogiques :

Les pratiques collectives restent centrales dans le projet d'établissement. L'objectif des pratiques collectives est à la fois artistique (prendre l'habitude d'écouter pour entendre, de suivre une pulsation ou une intention extérieure, de s'adapter à des « rôles » musicaux...), et éducatif (apprendre à travailler pour un objectif, à se concentrer, construire des projets communs, gérer son trac en étant sur scène à plusieurs, se confronter à des personnalités différentes, à d'autres cultures...)

La réflexion pédagogique doit se poursuivre : organisation des cours, cursus, évaluation, disciplines enseignées, etc... en utilisant différents moyens de concertation, échanges informels, groupes de messagerie, réunions...

En particulier une réflexion sur l'adoption des cycles et examens est à mener rapidement.

Les professeurs construiront ainsi le projet pédagogique de l'école de musique, et participeront à la rédaction du règlement pédagogique.

Pour le moment un « conseil pédagogique » ne semble pas pertinent et réaliste, étant donné le petit nombre de professeurs présents.

Selon la politique culturelle envisagée, l'offre pédagogique pourrait aussi s'étendre à la famille des cordes (alto, violoncelle, contrebasse), à des styles musicaux particuliers (musiques actuelles, jazz, musique ancienne), ou à d'autres disciplines : danse, théâtre, cirque, arts visuels... (cf asso Doudeville - accueil qui propose déjà certaines disciplines)

Pratiques artistiques :

Il est souhaitable de s'appuyer sur les professeurs présents dans l'école de musique et sur leurs contacts et ensembles musicaux habituels : cela renforcera l'adhésion des élèves et des familles et fera connaître ces professeurs sur le territoire :

- Un des professeurs a pris en janvier 2025 la direction artistique de l'orchestre d'harmonie La Renaissance
- Sur demande du CCAS et de l'association Doudeville-Accueil, un ensemble vocal est créé en septembre 2025.

Diffusion :

Devant le succès public de certains projets (fête de la musique 2025, concert et atelier Gamelan, concerts de l'école de musique), l'école de musique pourrait logiquement construire des événements d'envergure mêlant pédagogie (cours, concerts-partagés, stages) et accueil d'artistes présents dans l'école ou venant de l'extérieur (master-class, concerts, conférences, résidences...)

Ressources :

- Possibilité de partenariats public/privé pour certains projets.
- Aides du département et de la région à suivre chaque année : Pass jeunes 76, Pass Normandie, Atout Normandie etc...
- Possibilité d'autres fonctionnements des collectivités, de création de nouveaux organes de pilotage de l'école de musique...

Locaux :

Cette contrainte devrait disparaître prochainement puisque la municipalité a pour projet soit la réhabilitation de l'ancienne école de musique (travaux importants de rénovation et remise aux normes de sécurité-accessibilité), soit la mise à disposition d'autres locaux dans l'école primaire.

Le conseil d'établissement pourra veiller à ce que les difficultés évoquées plus haut soient prises en compte dans les différentes possibilités étudiées. L'entretien de ces locaux sera à prévoir, ainsi que l'achat de mobilier, de fournitures de bureau, etc...

L'installation réseau (wi-fi pour impression, cours de FMAO ou autre, câbles pour vidéo/son) et électrique (nombreuses prises, murales ou au sol, luminosité correcte en tout point) est un point d'attention.

Matériel :

Il est nécessaire de trouver de nouveaux financements (voir « ressources ») ou des partenariats avec les établissements voisins pour bénéficier d'instruments supplémentaires.

Personnels :

Il semble nécessaire d'entretenir la motivation professionnelle des professeurs par :

- des projets collectifs et innovants.
- des formations professionnelles à mettre en place, individuellement (à l'extérieur) ou collectivement (en interne).
- Evolutions ou restructurations internes envisagées : possibilité de proposer à un professeur quelques heures hebdomadaires de tâches administratives.
- Malgré le petit nombre d'heures effectué par chaque professeur, la concertation peut être renforcée pour améliorer l'offre pédagogique.
- Il est possible de mieux informer les professeurs sur leurs droits et devoirs (centre national de la fonction publique territoriale CNFPT, centre de gestion CDG76, syndicat...)
- Pour la pérennité de l'école de musique, il faut réussir à fidéliser les professeurs en augmentant selon les possibilités et les effectifs leur nombre d'heures de travail.
- La communication, qui demande du temps et des compétences, doit être développée et peut être prise en charge à l'extérieur de l'établissement.

Partenariat :

- Avec l'harmonie La Renaissance : Projet de concerts en commun à développer, inviter des élèves de l'école de musique à un concert de l'harmonie, promouvoir l'orchestre d'harmonie au moment des inscriptions auprès des parents, élèves, professeurs (accessible à partir de la 3^{ème} année de formation, réduction tarifaire)
- Avec le collège André Raimbourg : le proviseur et la professeure de musique de cet établissement souhaitent poursuivre le partenariat mis en place (présentation

d'instruments, accompagnement de la chorale lors de la fête de la musique) mais aussi réfléchir à un projet associant les collégiens et les élèves de l'école de musique pour participer aux cérémonies officielles commémoratives (8 mai, 11 novembre), ainsi qu'à un projet d'orchestre au collège.

- Avec les écoles primaires : développement des présentations d'instrument, projets de spectacles de fin d'année communs ou accompagnés, fête de l'école.

Réseaux sociaux :

Le rayonnement de l'école de musique doit être développé pour permettre aux élus locaux, départementaux et régionaux de mesurer sa pertinence et son action culturelle et sociale.

- proposition de création d'une page Facebook pour rendre visible l'école de musique auprès des autres communes et d'un public plus large.
- utilisation plus systématique des outils de communication disponibles (panneau lumineux, presse, affiches, tracts, mailing, site de la commune, codes QR...)

IV- Conclusions

La fragilité apparente de l'école de musique, tant sur le plan administratif (pertinence territoriale) que financier (prise en charge de la compétence culturelle), si elle peut freiner son développement quantitatif, ne l'empêche pas de progresser pédagogiquement et artistiquement. Il est cependant dommage de ne pas pouvoir s'adresser à un public plus large.

Les différents représentants du conseil d'établissement (élus, parents d'élèves, élèves, personnels pédagogiques, administratifs et techniques) et les partenaires invités (autres services municipaux, associations, établissements scolaires) seront associés à la mise en œuvre du projet d'établissement, qui sera ajusté en fonction de l'évaluation des actions menées.

L'école de musique s'attachera à développer les actions de partenariats avec les établissements scolaires, le centre de loisirs, le centre social, le carrefour du lin, les associations et les artistes extérieurs, au travers d'ateliers, de concerts, de spectacles, d'expositions, ou d'autres événements. Les professeurs devront pour cela continuer à s'investir dans le projet d'établissement. Les élèves musiciens et les autres usagers pourront non seulement développer leur relation avec les différents arts, mais également ajouter cette relation artistique à leur expérience culturelle au sens large.

Enfin, la réflexion engagée avec la municipalité au sujet des locaux doit permettre d'aboutir à une solution permettant un accueil de qualité des usagers : les différents détails de ce projet d'établissement ne pourront être mis en œuvre que dans un lieu adapté.